



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**du Lundi 04 Mars 2024**

**Mandature 2020 / 2026**

**Affaire n° 9 - Délibération n° 2024-03/008**

**Renouvellement de matériel roulant spécifique à l'entretien du parcours du Golf - Approbation du plan de financement et demande de subvention au titre de l'appel à projets FEI 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre et le Lundi quatre Mars à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.

**COURRIER ARRIVE LE:**

**- 6 MARS 2024**

**SPREFECTURE DE PONTE-À-PITRE**

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture, le **06 MARS 2024**  
Et publication ou notification du **06 MARS 2024**

Affichée en Mairie, le

**06 MARS 2024**

		Nombre de Conseillers en exercice : 33			
		PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
		19	07	05	02
		Nombre de Conseillers votants : 26			
M. PANCREL Bernard	Maire	x			
Mme DAIJARDIN Mugette	1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
M. PERIAN Jean-Luc	2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme SENELIER Sandra	3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. COPANEL Michael	4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. POININ Olivier	6 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme LISON Gladys	7 <sup>ème</sup> Adjoint			x	
M. VINGADASSAMY Eddy	8 <sup>ème</sup> Adjoint		M. Olivier POININ		
Mme CAMIER Barbara	9 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. PARSHAD Alain	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal			x	
Mme DIEUPART-RUEL Sonia	Conseiller Municipal			x	
M. SUEDOIS Jean	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x			
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal	x			
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal			x	
Mme LABRY Annick Claude Claire	Conseiller Municipal		M. Jean SUEDOIS		
M. CAPY Marc	Conseiller Municipal		M. Bernard PANCREL		
Mme SEJOR Nelly	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR		
Mme PHOUDIAH Mélila	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN		
M. LENDO Terry	Conseiller Municipal			x	
M. BABOURAM Patrice	Conseiller Municipal	x			
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal				x
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal				x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal	x			
M. HIRA René	Conseiller Municipal	x			
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme SYLVANISE Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		M. Didier VEYRIER		

Le quorum étant atteint, **dix-huit (18)** Conseillers étant présents et sept (07) représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.), Monsieur Michael COPANEL, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Après l'installation de Monsieur Patrice BABOURAM en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Madame Manuella RAMOUTAR-BADAL, Conseiller Municipal démissionnaire, le quorum passe à **dix-neuf (19)** présents et sept (07) représentés, portant ainsi à **vingt-six (26)** le nombre de présents ou représentés.

**Mandature 2020 / 2026**

Affaire n° 9 – Délibération n° 2024-03/008

**Renouvellement de matériel roulant spécifique à l'entretien du parcours du Golf - Approbation du plan de financement et demande de subvention au titre de l'appel à projets FEI 2024.**

La Régie à autonomie financière du Golf de Saint-François fait l'objet d'une attention régulière et permanente de la collectivité au même titre que d'autres Services Publics Industriels et Commerciaux de la ville, notamment dans le domaine touristique et sportif.

Afin d'assurer un entretien optimal de son parcours de golf international la ville de Saint-François souhaite doter ses équipes de nouveaux matériels spécifiques : deux tondeuses spécifiques et un ratisseur de bunkers. Les précédents matériels sont devenus complètement obsolètes, il s'agit de contribuer à retrouver le standard d'entretien du parcours.

Compte tenu de la situation financière de la régie du Golf, il est proposé de solliciter l'accompagnement le Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I.) porté par le Ministère des Outre-Mer.

Ce fond est destiné à rattraper le retard des Outre-Mer en matière d'équipements structurants en apportant un soutien financier aux collectivités ultramarines, dont les besoins en investissements collectifs sont particulièrement élevés du fait des handicaps structurels spécifiques à ces territoires

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement relatif à cette opération conformément au tableau listé ci-après et d'autoriser le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération afférente à la demande de subvention.

Opération	Montant des dépenses (HT)	Montant des subventions sollicitées	%	Auto-financement de la commune de Saint-François	%
		F.E.I.		Budget Régie Autonome	
Renouvellement de matériel roulant spécifique à l'entretien du parcours du Golf	192 000,00 €	153 600,00 €	80	38 400,00 €	20

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2009-594 du 27 Mai 2009 pour le développement économique des Outre-Mer et le décret n° 2009-1776 du 30 Décembre 2009 relatif au Fonds Exceptionnel d'Investissement Outre-Mer ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour, 1 abstention «BABOURAM») :**

**Article 1 :** D'APPROUVER le plan de financement de l'opération suivante :

Opération	Montant des dépenses (HT)	Montant des subventions sollicitées	%	Auto-financement de la commune de Saint-François	%
		F.E.I.		Budget Régie Autonome	
Renouvellement de matériel roulant spécifique à l'entretien du parcours du Golf	192 000,00 €	153 600,00 €	80	38 400,00 €	20

**Article 2 :** DE SOLLICITER le cofinancement nécessaire et d'inscrire les dépenses afférentes au budget.

**Article 3 :** D'AUTORISER le Maire à lancer les marchés correspondants.

**Article 4 :** D'AUTORISER le Maire à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Article 5** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 6** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture, le .....0.6.MARS.2024  
Et publication ou notification  
du .....0.6.MARS.2024.....

**COURRIER ARRIVÉ LE:**  
**- 6 MARS 2024**  
**SPREFECTURE DE PONTE-À-PITRE**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



Bernard PANCREL.

